

## TARIF ANNUEL ECOLE DE L'ANNEE SCOLAIRE 2025-2026 (A conserver par les familles)

**La facture annuelle vous parviendra mi-septembre**

CONTRIBUTION DES FAMILLES – Ecole	960€ (base) 1 018€ (tranche 1)
COTISATION APEL (1) Une seule cotisation par famille	24€
ASSURANCE SCOLAIRE (2)	11,50€
GARDERIE DU SOIR	150€
GARDERIE EXCEPTIONNELLE	7,80€
NAVETTE SCOLAIRE matin <b>OU</b> soir	240€
NAVETTE SCOLAIRE matin <b>ET</b> soir	360€

(1):La cotisation de l'A.P.E.L (Association des Parents d'Elèves), est utilisée pour des actions au profit des enfants. Elle est prévue et incluse dans le contrat de scolarisation.  
En cas de non-souscription à l'Apel, le montant de la cotisation sera déduit de la facture annuelle.

(2) : L'assurance scolaire étant obligatoire, vous pouvez opter pour l'assurance **individuelle accident** ou **individuelle corporelle** de l'Etablissement (ne couvre pas la responsabilité civile des parents) ou pour une assurance scolaire personnelle en nous fournissant **un justificatif au 1<sup>er</sup> jour de la scolarité. Ne pas envoyer le justificatif par mail, il ne sera pas pris en compte.**

**Premier enfant** ⇒ plein tarif,

**Second enfant** ⇒ plein tarif,

**Troisième enfant** ⇒ une réduction de 25% sera accordée sur l'ensemble de la contribution pour une famille ayant au moins trois (3) enfants scolarisés dans l'établissement

### TARIF MENSUEL DE LA RESTAURATION DE L'ANNEE SCOLAIRE 2025-2026

<b>Tarif maternelle</b>	101€ *	<b>Tarif primaire</b>	106€ *
-------------------------	--------	-----------------------	--------

\* La subvention de la Ville de Nice viendra en déduction du montant, la régularisation se fera dans le courant de l'année scolaire

Forfait annuel (frais de surveillance et d'intendance dans le cadre d'un P.A.I.) 265€  
Repas occasionnel des élèves : 13€ par repas